

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 30 octobre 2015
(convocation du 23 octobre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Trente Octobre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. CAZABONNE Alain
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 11h50
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11h20
Mme TERRAZA Brigitte à Mme KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme ZAMBON Josiane à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h20
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. LE ROUX Bernard
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h05
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à Mme BERNARD Maribel à partir de 10h30
M. FRAILE MARTIN Philippe à Mme FORZY-RAFFARD de 10h30 à 11h45
Mme FRONZES Magali à M. FETOUEH Marik jusqu'à 10h20
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h
M. MANGON Jacques à Mme PEYRE Christine à partir de 12h10
M. POIGNONEC Michel à Mme THIEBAULT Gladys
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h20

EXCUSES :

M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Etudes de faisabilité et
création de services publics de chauffage urbain sur les communes de
Mérignac (lot 1) et Pessac (lot 2) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de
signature**

Madame WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de l'accompagner dans son projet de création de services publics de chauffage urbain sur une partie de la commune de Mérignac ainsi que sur une partie de la commune de Pessac, Bordeaux Métropole, prévoit de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'une part d'examiner la faisabilité de chacun des projets et d'étudier les différents modes de mise en œuvre, et, d'autre part, d'assister Bordeaux Métropole dans la phase de création et de mise en place du service public de chauffage urbain sur chacune de ces deux communes.

Les services ont, par conséquent, mis au point un dossier de consultation des entreprises commun afin de lancer un avis d'appel public à la concurrence.

Cette consultation s'est faite sous la procédure de l'appel d'offres ouvert au niveau européen, conformément aux articles 33 3ème alinéa, 57 à 59 du Code des marchés publics, eu égard à l'estimation financière du marché.

Ce marché se décompose en 2 lots distincts :

- Lot 1 : Etudes de faisabilité et création d'un service public de chauffage urbain sur la commune de Mérignac
- Lot 2 : Etudes de faisabilité et création d'un service public de chauffage urbain sur la commune de Pessac

Lot 1 : Etudes de faisabilité et création d'un service public de chauffage urbain sur la commune de Mérignac

Ce marché s'inscrit dans la continuité d'une première étude d'opportunité de création d'un réseau de chaleur lancée par la ville de Mérignac et concernant le secteur du centre-ville. Suite d'une part au transfert par la loi Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles de la compétence relative aux réseaux de chaleur à Bordeaux Métropole et d'autre part à la réalisation d'une étude de caractérisation des ressources géothermales profondes pilotée par le Bureau de recherches géologiques et minières

(BRGM), Bordeaux Métropole a décidé de réaliser certains compléments à l'étude précédemment évoquée. Ces compléments doivent notamment permettre d'approfondir les aspects relatifs à la géothermie et de consolider quelques points devant permettre de valider la faisabilité de la création d'un réseau de chaleur et de préciser le contour du service public correspondant.

Cette assistance portera dans toutes ses composantes sur les aspects sociaux, techniques, environnementaux, économiques, financiers, juridiques et organisationnels.

La mission d'assistance est décomposée en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

La tranche ferme consistera à réaliser une étude de faisabilité en 5 étapes :

- un audit du territoire destiné à évaluer les besoins de chaleur du périmètre d'étude et à recenser les installations de production et de distribution notables qui y sont présentes,
- des projections d'évolution des besoins thermiques sur le périmètre d'étude, sur la base des résultats de l'étape précédente,
- des propositions de scénarios de création d'un ou plusieurs réseaux de chaleur sur la base d'un scénario d'évolution des besoins réalisé à l'étape 2,
- une étude de marché permettant d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et risques du projet après avoir isolé les scénarios les plus probables,
- l'élaboration d'un projet de création d'un service public de chauffage urbain avec faisabilité détaillée après le choix du meilleur scenario,

La première tranche conditionnelle consistera à étudier les différents modes de mise en œuvre du service, avec d'une part l'analyse des différents modes de gestion (régie à simple autonomie financière, régie à personnalité morale et autonomie financière, délégation de service public en affermage ou en concession, ou contractualisation avec une société publique locale à créer) et, d'autre part, l'établissement de toutes les pièces à soumettre à l'avis consultatif des commissions compétentes avant décision du Conseil métropolitain dans le cadre du choix du mode de gestion.

La deuxième tranche conditionnelle consistera à assister Bordeaux Métropole dans la mise en place du mode de gestion du service retenu.

Le lot n°1 dans sa globalité est estimé à 98 800 € HT : 22 800 € HT pour la tranche ferme, 9 500 € pour la tranche conditionnelle n°1 et entre 25 650 et 66 500 € HT pour la tranche conditionnelle 2 selon le mode de gestion retenu.

Lot n°2 : Etudes de faisabilité et création d'un service public de chauffage urbain sur la commune de Pessac

Ce marché s'inscrit dans la continuité d'une première étude d'opportunité de création d'un service public de chauffage urbain concernant les quartiers concernés situés dans le quart Sud-Ouest de la partie intérieure à la rocade d'agglomération, à savoir les quartiers Camponac, Arago, Châtaigneraie, Pontet, Artigon et Saige. A ce périmètre s'ajoute un secteur extra rocade comprenant deux établissements hospitaliers (Haut-Lévêque et Xavier Arnozan) et le quartier de l'Alouette, identifié comme potentiellement propice à la création d'un réseau de chaleur. Au vu de la proximité de ce secteur avec le périmètre de la première étude qui avait été lancée, Bordeaux Métropole a décidé de réaliser une étude sur un périmètre élargi comprenant l'ensemble des sites et quartiers précédemment évoqués. L'élargissement du périmètre d'étude a enfin pour conséquence l'introduction d'un volet orienté vers l'étude de l'opportunité de créer un réseau de froid, en lien avec les besoins et les installations du Centre hospitalier universitaire (CHU) dans ce domaine.

Comme dans le projet précédemment évoqué, la mission portera dans toutes ses composantes sur les aspects sociaux, techniques, environnementaux, économiques, financiers, juridiques et organisationnels.

Elle comportera une tranche ferme et deux tranches conditionnelles, dont les objectifs et les enjeux seront sensiblement identiques à ceux de la mission ci-dessus exposée.

Le lot n°2 dans sa globalité est estimé à 111 150 € HT : 35 150 € HT pour la tranche ferme, 9 500 € HT pour la tranche conditionnelle n°1 et entre 25 650 et 66 500 € HT pour la tranche conditionnelle n°2 selon le mode de gestion retenu.

Les délais d'exécution de l'ensemble des lots et de chacune des tranches partent, pour la tranche ferme, à compter de la date de notification du marché et pour les tranches conditionnelles, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire du lot concerné de commencer (en premier) l'exécution des prestations lui incombant.

Le délai, pour la tranche ferme, s'étend de 6 mois pour le lot 1, à 9 mois pour le lot 2. S'agissant de la tranche conditionnelle n°1, le délai est de 2 mois pour chacun des lots. Enfin, s'agissant de la tranche conditionnelle n°2, le délai s'étend de 16 à 30 mois en fonction du mode de gestion retenu, et ce, pour chacun des 2 lots.

Les différentes tranches de chaque lot seront activées par ordre de service. Chacun des livrables fera l'objet d'une validation par le maître d'ouvrage.

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par un prix global forfaitaire pour chacun des lots. Les prix seront révisés annuellement, selon les modalités prévues dans le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

A l'issue de cette procédure, la Commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 15 octobre 2015, a décidé d'attribuer :

- le **lot n°1 : «Etudes de faisabilité et création d'un service public de chauffage urbain sur la commune de Mérignac»** au groupement SERMET SUD OUEST/ ESPELIA/ G2H/ PARME AVOCATS pour un montant global et forfaitaire de 10 015 € HT pour la tranche ferme, de 5040 € HT pour la tranche conditionnelle n° 1 et pour un montant global et forfaitaire compris entre 20 725 € HT et 34 415 € HT pour la tranche conditionnelle n° 2 selon le mode de gestion retenu.

- le **lot n°2 : «Etudes de faisabilité et création d'un service public de chauffage urbain sur la commune de Pessac»** au groupement SERMET SUD OUEST/ ESPELIA/ G2H/ PARME AVOCATS pour un montant global et forfaitaire de 14 575 € HT pour la tranche ferme, de 5040 € HT pour la tranche conditionnelle n° 1 et pour un montant global et forfaitaire compris entre 20 725 € HT et 34 415 € HT pour la tranche conditionnelle n° 2 selon le mode de gestion retenu.

En conséquence, afin d'assurer la mise en œuvre de cette prestation, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L.5217-2,

VU le Code des marchés publics, notamment ses articles 33 3 ème alinéa et 57 à 59,

VU la décision de la CAO en date du 15 octobre 2015 attribuant les marchés,

VU les documents de la consultation et les pièces des marchés mis à disposition des Conseillers métropolitains en application des articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du CGCT à Bordeaux Métropole, Direction de la commande publique,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité de s'assurer de la faisabilité des deux projets ci-dessus exposés, la nécessité d'étudier les différents modes de mise en œuvre et l'intérêt d'un accompagnement de Bordeaux Métropole à la mise en place du mode de gestion retenu pour chacun des projets,

CONSIDERANT Qu'afin de répondre à ces besoins, une consultation publique a été organisée;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec :

- le groupement SERMET SUD OUEST/ ESPELIA/ G2H/ PARME AVOCATS pour le lot n°1 **«Etudes de faisabilité et création d'un service public de chauffage urbain sur la commune de Mérignac»**, ayant émis l'offre économiquement la plus avantageuse, et pour un montant global et forfaitaire de 10 015 € HT pour la tranche ferme, de 5040 € HT pour la tranche conditionnelle n° 1 et pour un montant global et forfaitaire compris entre 20 725 € HT et 34 415 € HT pour la tranche conditionnelle n° 2 selon le mode de gestion retenu.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec :

- le groupement SERMET SUD OUEST/ ESPELIA/ G2H/ PARME AVOCATS pour le lot n°2 **«Etudes de faisabilité et création d'un service public de chauffage urbain sur la commune de Pessac»**, ayant émis l'offre économiquement la plus avantageuse, et pour un

montant global et forfaitaire de 14 575 € HT pour la tranche ferme, de 5040 € HT pour la tranche conditionnelle n° 1 et pour un montant global et forfaitaire compris entre 20 725 € HT et 34 415 € HT pour la tranche conditionnelle n° 2 selon le mode de gestion retenu.

Article 3 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits d'investissement ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2015 et suivants comme suit :

- Chapitre 20 – Article 2031 s'agissant de la partie relative à l'étude de faisabilité et à l'étude des modes de mise en œuvre
- Chapitre 62 – Article 6226 s'agissant de la partie relative à l'accompagnement de Bordeaux Métropole dans la mise en place du mode de gestion retenu

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 NOVEMBRE 2015
PUBLIÉ LE : 6 NOVEMBRE 2015

Mme. ANNE WALRYCK